



CATALOGUE DES DONNEES pour la création d'un compte et l'immatriculation de copropriétés

Télédéclarants professionnels



DONNEES POUR LA CREATION DE COMPTE

Etablissement	SIRET *
	<i>Numéro de carte professionnelle * (non obligatoire pour les organismes HLM)</i>
	<i>Numéro de récépissé de la déclaration d'activité préalable* (pour les établissements secondaires)</i>
Dirigeant	<i>Identité du dirigeant (civilité, nom, prénom)</i>
	<i>Adresse électronique du dirigeant</i>
	<i>Téléphone du dirigeant</i>
Webservices	<i>Informations (facultatives) sur le certificat utilisé pour les appels en webservice</i>

*** Où les trouver ?**

Le SIRET est le numéro d'identification de l'établissement en 14 chiffres, **figurant sur le Kbis**

Le numéro de **carte professionnelle** figure sur cette carte, délivrée par la préfecture ou par la CCI (depuis le 01/07/2015)

Le numéro figure sur le **récépissé de déclaration préalable d'activité** délivré par la Préfecture ou la (CCI) lors de l'ouverture d'un établissement secondaire



DONNEES POUR L'IMMATRICULATION DE COPROPRIETES

Données d'identification de la copropriété	<i>Nom de la copropriété</i>
	<i>Date du règlement de copropriété</i>
	<i>SIRET du syndicat de copropriétaires</i>
	<i>Adresse de référence, adresses complémentaires (facultatives)</i> <i>- Voie, lieu-dit, code postal, commune</i> <i>- Parcelles cadastrales (Obligatoire uniquement en cas d'adresse non géolocalisée cf. zoom au dos)</i>
	<i>Syndicat principal / secondaire</i>
	<i>Résidence Service (oui/non)</i>
	<i>Nombre d'ASL (Associations Syndicales Libres)</i> <i>Nombre d'AFUL (Associations Foncières Urbaines Libres)</i> <i>Nombre d'Union de Syndicats</i>
<i>Nombre de lots (total, habitation, « principaux », stationnements)</i>	

Données financières <i>(cf. zoom au dos)</i>	<i>Premier exercice comptable oui / non</i>
	<i>Dates (début exercice, fin d'exercice et AG approuvant les comptes)</i>
	<i>Montants des charges (courantes, exceptionnelles)</i>
	<i>Montant des dettes fournisseurs, rémunérations et autres</i>
	<i>Montant des impayés et nombre de copropriétaires débiteurs de plus de 300 € (facultatif pour les copropriétés <10 lots principaux)</i>
	<i>Montant du fonds de travaux</i>
<i>Présence d'employés</i>	

Où trouver les données financières ?

Les montants demandés figurent notamment dans les **annexes comptables du décret n° 2005-240 du 14 mars 2005** (cf. [zoom au dos](#))

Données administratives et judiciaires	<i>Arrêtés code de la santé publique sur les parties communes (date d'arrêté, date de mainlevée)</i>
	<i>Arrêtés de péril sur les parties communes (date d'arrêté, date de mainlevée)</i>
	<i>Arrêtés sur les équipements communs (date d'arrêté, date de mainlevée)</i>
	<i>Mandat ad hoc (date de l'ordonnance de nomination, date de fin de mission)</i>
	<i>Ordonnance de carence (date de l'ordonnance)</i>

Données techniques	<i>Nombre de bâtiments par valeur d'étiquette d'énergie</i>
	<i>Période de construction</i>
	<i>Données sur chauffage :</i> • <i>Chauffage collectif, individuel ou mixte</i> • <i>Chauffage collectif urbain ou non</i> • <i>Energie utilisée pour un chauffage collectif ou mixte non urbain</i>
	<i>Nombre d'ascenseurs</i>

Où trouver les données techniques ?

Les **valeurs d'étiquette d'énergie** figurent notamment sur le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) des bâtiments

